

L'implantation de haies : un bien pour améliorer la qualité de l'eau

Dans le cadre de la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse s'est engagé dans un programme d'implantation de haies. En effet, l'implantation de haies permet de limiter l'érosion, et donc, les transferts de polluants [nitrates, phosphore, pesticides] vers les cours d'eau.

- Un frein à l'érosion : une haie bien positionnée permet de retenir la terre et les eaux de ruissellement chargées en polluants dans la parcelle.
- Un frein au ruissellement : phénomène très fréquents mais moins « marquants » dans les parcelles puisqu'il n'entraîne pas forcément d'érosion. De la même manière que précédemment, une haie permet de retenir l'eau des ruissellements dans la parcelle.
- Un frein à la dérive : l'installation de haies bocagères en bord de cours d'eau ou fossé permet de limiter ou stopper les transferts de polluants par voie aérienne.
- Une protection des zones tampons : la haie, installée en ceinture, permet de ralentir la vitesse d'arrivée d'eau dans ces zones et favorise donc leur rôle épurateur.

Mais aussi un bien pour :

- La qualité de nos paysages : la haie permet de créer des haies brise-vent, un microclimat parcellaire tout en améliorant la perception et la structuration du paysage.
- Le maintien de la biodiversité : le bocage est un véritable réservoir pour de nombreuses espèces.

